

Section 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial: CLODINASTAR
Code du produit: 039-01

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Herbicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Life Scientific Ltd, Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road Dublin 4 Ireland	LIFE SCIENTIFIC FRANCE 11-13 rue des Aulnes, 69760 Limonest, France
Téléphone:	+353 (0) 1 2832024	N° vert : 0 800 912 759 (appel gratuit depuis un poste fixe)
Email :	info@lifescientific.com	
Web:	www.lifescientific.com	

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de d'urgence : Centre antipoison de Paris : 0140054848.
Voir <http://www.centres-antipoison.net/> pour les numéros d'urgence associés à d'autres régions.

Section 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément aux (CE) No. 1272/2008

Danger d'aspiration	Catégorie 1	H304(Asp. Tox. Cat 1)
Lésions oculaires /Irritation oculaires graves / irritation oculaire	Catégorie 2	H319(Eye Irrit. Cat 2)
Toxicité Chronique aquatique	Catégorie 2	H411(Aquatic Chronic Cat 2)

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification conformément aux (CE) No. 1272/2008

Contient du solvant naphta aromatique lourd.

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH208	Contient du clodinafop-propargyl et du cloquintocet-mexyl. Peut déclencher une réaction allergique.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence :

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P301+P310+P331	EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.
SP1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.
Spe3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
Spe3	Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Délai de rentrée sur les parcelles traitées : 24 heures.

2.3. Autres dangers

Aucun à notre connaissance

Section 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS
--

3.1 Substances

Aucune substance ne répond aux critères énoncés dans l'annexe II partie A du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

3.2 Mélanges

Nom Chimique	N°CAS	N°EC	Classification (RÈGLEMENT (CE) No1272/2008)	Concentration (% w/w)
Clodinafop-propargyl	105512-06-9	-	Acute Tox.4; H302 Skin Sens.1; H317 Acute Tox 4 ; H332 STOT RE2; H373 Aquatic acute 1; H400 Aquatic Chronic1; H410	9.4
Cloquintocet-mexyl	99607-70-2	-	Skin Sens.1; H317	2.4
Dodécylbenzènesulfonate de calcium	26264-06-2	-	Skin Irrit.2; H315 Eye Dam.1; H318	3 – 8
2-methylpropan-1-ol	78-83-1	201-148-0	Flam. Liq.3; H226 Skin Irrit.2; H315 Eye Dam.1; H318 STOT SE3; H335 STOT SE3; H336	3 – 8
4-methyl-1,3-dioxolan-2-one	108-32-7	203-572-1	Eye Irrit 2 ; H319	10 – 20

Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds) (C9-C16)	64742-94-5	-	Asp. Tox.1; H304 Aquatic Chronic2; H411	40 – 70
---	------------	---	--	---------

Pour le texte intégral relatif aux mentions H phrases, veuillez vous référer à la rubrique 16

Section 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Informations générales :

Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

En cas d'inhalation :

Amener la victime à l'air libre. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Contact avec la peau :

Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.

Contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Un examen médical immédiat est requis.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : L'aspiration peut provoquer un œdème pulmonaire et une pneumonie.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseil médical : Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible. Traiter de façon symptomatique. Ne pas faire vomir: contient des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques.

Information pour le médecin : Pour informations complémentaires, contacter le Centre Antipoisons.

Section 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Extinction de petits incendies : utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse extinctrice résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Extinction de grands incendies : utiliser de la mousse extinctrice résistant à l'alcool ou de l'eau pulvérisée.

Eviter d'utiliser un jet d'eau direct, qui peut disperser ou propager l'incendie

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit contient des composants organiques combustibles qui formeront une fumée noire dense (rubrique 10). L'inhalation de produits de décomposition peut être dangereuse.

5.3. Conseils aux pompiers

Aucune mesure de protection spéciale requise pour la lutte contre l'incendie. Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Section 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE
6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez le déversement ou la fuite. Ne pas rincer dans les eaux de surface ou les égouts sanitaires.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Informez les autorités compétentes conformément à la réglementation locale de toute pollution. Containez et collectez le produit répandu avec un matériau absorbant non combustible (p. ex. sable ou terre) et éliminez conformément à la réglementation locale / nationale (rubrique 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous rubriques 7 et 8.

Section 7. MANIPULATION ET STOCKAGE
7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation de ce produit. Se munir d'un équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

7.2 Conditions d'un stockage sécurisé

Garder hors de la portée des enfants. Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux. Physiquement et chimiquement stable pendant au moins 2 ans si les conteneurs sont bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.2 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits phytosanitaires autorisés : Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez-vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

Section 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE
8.1 Les limites d'exposition:

Composant	Les limites d'exposition	Catégorie de Valeurs Limites d'Exposition	Source
clodinafop-propargyl	1 mg/m ³	8 h VME	Fournisseur
cloquintocet-mexyl	10 mg/m ³	8 h VME	Fournisseur
2-méthylpropan-1-ol	50 ppm 50 ppm	8 h VME 8 h VME	ACGIH INRS
Solvant naphta (fraction des aromatiques lourds)	15 ppm, 100 mg/m ³	8 h VME	Fournisseur

8.2. Contrôles de l'exposition
Mesures d'ordre technique :

Si des brouillards ou des vapeurs volatiles sont générés, utilisez des systèmes locaux d'échappement et de contrôle. Évaluer l'exposition et utiliser toute mesure supplémentaire pour maintenir le niveau inférieur à toute limite d'exposition significative. Si

nécessaire, demander des mesures de protection supplémentaires au service hygiène et sécurité du travail.

Mesures de protection :

L'utilisation de mesures techniques devrait toujours prévaloir sur l'utilisation de la protection des équipements personnels. L'équipement de protection individuelle doit être conforme aux normes actuelles.

Protection respiratoire :

Un appareil respiratoire combiné (gaz, vapeur, particules) est requis avant que des mesures techniques efficaces ne soient mises en œuvre. En cas d'urgence, où les niveaux d'exposition sont inconnus ou dans les autres cas où les respirateurs purificateurs d'air ne fournissent pas une protection adéquate, utiliser un appareil respiratoire autonome.

Protection des mains :

Des gants résistant aux produits chimiques doivent être utilisés, le caoutchouc nitrile est recommandé. Les gants doivent être certifiés conformes aux normes appropriées. Les gants devraient avoir une durée de vie adaptée à la durée d'exposition. Les gants doivent être jetés et remplacés s'il existe des signes de dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection des yeux :

Utiliser des lunettes complètement scellées sur les côtés et résistantes aux produits chimiques pour éviter tout contact avec les yeux.

Protection de la peau et du corps:

Evaluer l'exposition et sélectionner un équipement résistant aux produits chimiques, basé sur le

potentiel de contact et les caractéristiques de pénétration du matériel utilisé pour les vêtements. Se laver avec du savon et de l'eau après avoir retiré les vêtements de protection. Décontaminer les vêtements avant réutilisation, ou utiliser de l'équipement jetable (combinaisons, tabliers, manches, bottes, etc.). Porter vêtement de protection imperméable.

Section 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
Aspect

Etat Physique :	Liquide
Couleur :	Jaune à brun orange
Odeur :	Donnée non disponible

Propriétés physico-chimique

pH (à 20 °C):	3.0 - 7.0 à 1 % w/v
Point d'ébullition (°C):	Donnée non disponible
Point d'éclair :	65 °C à 756 mmHg Pensky-Martens c.c.
Taux d'évaporation :	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz) :	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure :	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure:	Donnée non disponible
Pression de vapeur :	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative :	Donnée non disponible
Densité :	1,065 g/cm ³ à 20 °C
Solubilité dans d'autres solvants:	Donnée non disponible
Coefficient de partage:n-octanol/eau:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité :	Donnée non disponible
Décomposition thermique :	Donnée non disponible
Viscosité, dynamique :	6.4 mPa.s à 40 °C 12.2 mPa.s à 20 °C
Viscosité, cinématique :	Donnée non disponible
Propriétés explosives :	Non-explosif
Propriétés comburantes :	Non oxydant

9.2. Autres informations

Tension superficielle :	36.3 mN/m à 25 °C
-------------------------	-------------------

Section 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Pas d'information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Pas d'information disponible.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance.
Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'information disponible.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion ou la décomposition thermique libère des vapeurs toxiques et irritantes.

Section 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DL₅₀ orale (rat) : >2.000 mg/kg (femelle rat)
DL₅₀ cutanée (rat) : >2.000 mg/kg (mâle et femelle rat)
CL₅₀ inhalation (rat) :
 clodinafop-propargyl : > 2,325 mg/l , 4 h (mâle et femelle rat)
 cloquintocet-mexyl : > 935 mg/m³ , 4 h

Irritation de la peau (lapin) : Modérément irritant
Irritation des yeux (lapin) : Modérément irritant
Sensibilisation (cochon Guinée) : Pas un sensibilisateur de peau chez les essais sur les animaux.

Mutagenicité sur les cellules germinales :
N'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations animales.

Cancérogénicité :
N'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations animales.

Tératogénicité :
N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales.

Toxicité pour la reproduction :
N'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations animales.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :
2-méthylpropan-1-ol : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :
Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

Section 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

CL₅₀ *Oncorhynchus mykiss* (Truite arc-en-ciel) (96 h): 4.1 mg/L
CE₅₀ *Daphnia magna* (grande daphnée) (48 h): 12 mg/L

CE ₅₀ b Algues vertes (72 h):	2.5 mg/L
CE ₅₀ r Algues vertes (72 h):	6 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradation :

Clodinafop-propargyl : pas facilement biodégradable.
Cloquintocet-mexyl : pas facilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau :

Pas persistant dans l'eau.

Clodinafop-propargyl : Dégradation par demi-vie : <1 jour à 20 ° C.
Cloquintocet-mexyl : Dégradation par demi-vie : 0,4 jours.

Stabilité dans le sol :

Ne montre pas de persistance dans le sol.

Clodinafop-propargyl : Dégradation par demi-vie : <0.5 d.
Cloquintocet-mexyl : Dégradation par demi-vie : 2,4 d.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

clodinafop-propargyl :

Ne montre pas de bioaccumulation.

cloquintocet-mexyl :

Ne montre pas de bioaccumulation.

solvant naphta aromatique:
lourd (pétrole)

Une accumulation dans les organismes aquatiques est prévisible.

12.4. Mobilité dans le sol

clodinafop-propargyl :

Le clodinafop-propargyl montre une faible mobilité dans le sol.

cloquintocet-mexyl :

Le cloquintocet-mexyl est immobile dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

Section 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets procédures d'élimination

Ne pas contaminer les étangs, les ruisseaux ou les fossés avec des résidus chimiques ou des emballages usés. Ne pas jeter les déchets dans les égouts. Les récipients vides doivent être collectés pour le recyclage ou l'élimination locale. Ne réutilisez pas les emballages.

Emballages contaminés

Réemploi de l'emballage interdit; rincer soigneusement le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

Section 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air.

14.1. Numéro ONU :

3082

14.2. Nom d'expédition des Nations unies :

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT LIQUIDE, N.S.A. (CLODINAFOP-PROPARGYL and SOLVENT NAPHTHA).

14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

9

14.4. Groupe d'emballage :

III

14.5. Dangers pour l'environnement :

Dangereux pour l'environnement. Polluant marin.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucun(e)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

Section 15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

Loi 76-663 du 19/7/76 (J.O. du 20/7/76) modifiée.

- rubrique ICPE selon les décrets n° 2005-989 du 10 août 2005 et n° 2009-841 du 8 juillet 2009 : 1173/1432c

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

16. AUTRES INFORMATIONS

Information supplémentaire

Texte intégral des phrases de danger mentionnées à la rubrique 3 :

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Date de première délivrance: 05.05.2017

Date de la version actuelle délivrance: 29.07.2019

Les informations présentées dans ce document sont exactes au meilleur de notre connaissance, information et croyance à la date de sa publication. Toutefois, les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour les méthodes de manutention, stockage, utilisation, le transport et l'élimination du produit, et n'est pas considéré comme une garantie ou spécification de qualité. Life Scientific Limited ne pourra être tenu responsable de toute perte ou dommages résultant de la manipulation, le stockage, l'utilisation ou l'élimination du

produit. Les informations contenues dans ce document ne concerne que ce produit spécifique et ne peut être valable que si ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits.